



DOTER LES TERRITOIRES D'OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION URBAINE INTÉGRANT LES RISQUES CLIMATIQUES

Au Sénégal, la vulnérabilité des territoires aux risques de catastrophes découle, en partie, des insuffisances relevées dans les modalités et les capacités de planification et de gestion urbaines. Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) dont la zone d'intervention couvre Pikine, Guédiawaye, le Pôle urbain de Diamniadio et l'agglomération de Saint-Louis, a contribué à une meilleure prise en charge de la résilience des milieux urbains, grâce à l'intégration des risques climatiques dans le développement d'outils de planification et de gestion urbaine, à l'échelle nationale et territoriale.

■ CONTEXTE

La zone périurbaine de Dakar, la Capitale du Sénégal, notamment les villes de Pikine et de Guédiawaye, est confrontée à des inondations récurrentes depuis le début des années 2000. Ces phénomènes aux graves conséquences socio-économiques et environnementales, ne dépendent pas que des fortes précipitations qui s'intensifient de plus en plus à cause du changement climatique. Ils sont également favorisés par une urbanisation non contrôlée des bas-fonds et des voies d'eaux naturelles, l'insuffisance de systèmes d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales et déchets solides), des remontées de la nappe phréatique, etc.

La sécheresse qui a sévi sur la zone des Niayes¹, entre 1970 et 1990, a contribué à la recrudescence et à l'accentuation de ces inondations. En effet, durant cette période, les zones inondables naguère asséchées du fait de la rareté des pluies, ont fait l'objet d'une urbanisation massive et incontrôlée par des populations déplacées de la capitale et par d'autres provenant de

l'exode rural. Ces populations vivaient dans des zones dépressionnaires majoritairement impropres à l'habitat et fortement exposées à des risques d'inondation élevés, qui avaient des conséquences désastreuses sur l'économie, les transports, la salubrité, l'environnement, le cadre de vie, etc.

Par ailleurs, avant le démarrage du PROGEP, il a été constaté que les documents cadres de planification en place et devant favoriser un aménagement urbain cohérent et résilient de sa zone d'intervention, étaient insuffisamment opérationnalisés. Cette situation résultait principalement de l'insuffisance de moyens financiers, logistiques et humains des structures centrales et locales chargées de veiller à leur application. De plus, il est apparu que les prescriptions contenues dans ces documents ne garantissaient ni une planification, ni une gestion efficiente de cette zone urbaine en pleine croissance démographique et, de surcroît, très vulnérable aux effets du changement climatique.

¹ La zone géographique des Niayes est caractérisée par des dépressions et des dunes reposant sur une nappe peu profonde. Les dépressions inter-dunaires sont constituées de lacs, parfois asséchés et de bas-fonds très fertiles appelés Niayes au sens strict.



Avant l'intervention du PROGEP, à Yembeul nord et dans les autres communes de la zone périurbaine de Dakar, les voies naturelles d'évacuation des eaux pluviales étaient obstruées par l'accumulation des déchets solides et les installations anarchiques. ©ADM

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Dès 2012, le PROGEP est intervenu dans la région périurbaine de Dakar pour pallier les insuffisances observées dans la mise en œuvre des politiques urbaines. C'est pourquoi, il a soutenu les structures centrales et décentralisées pour la mise en place d'une stratégie de planification et des outils de gestion urbaine plus performants prenant en compte les risques, notamment ceux liés aux inondations.

A cet effet, il a renforcé le rôle et les compétences des acteurs locaux et nationaux (directions nationales, communes, services techniques déconcentrés, organisations non gouvernementales (ONG), organisations communautaires de base (OCB), etc.) dans la gestion des inondations, l'adaptation au changement climatique, la gouvernance en milieu urbain et la réglementation relative à l'occupation des sols. Le projet a également contribué à la production de connaissances et au développement d'outils d'aide à la décision se rapportant principalement à la situation hydrologique, au diagnostic institutionnel et financier du secteur de l'assainissement pluvial, au plan directeur de drainage des eaux de ruissellement, à la cartographie des risques d'inondations, etc. Enfin, il a soutenu l'élaboration et la vulgarisation de documents de planification urbaine inclusive intégrant les risques climatiques.

Ces initiatives ont été mises en œuvre par l'Agence de Développement Municipal (ADM), en étroite collaboration avec les directions en charge de ces questions : la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS), la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA), la Direction de l'Assainissement (DA), la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP), la Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations (DGPI), l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM), la Délégation Générale des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU), la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC), etc. Ces collaborations ont renforcé ces acteurs institutionnels dans l'exécution de leurs missions respectives et contribueront à assurer la pérennité des acquis du PROGEP. Pour faciliter l'implication des structures précitées, l'ADM, en sa qualité d'entité d'exécution du PROGEP, a signé un protocole de partenariat avec chacune d'elles.

RÉALISATIONS



ÉTUDES STRATÉGIQUES ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES



Plan Directeur de Drainage (PDD) des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar



Stratégie nationale de planification et de gestion urbaine intégrées, prenant en compte la prévention des risques d'inondations et l'adaptation au changement climatique



Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de Pikine et Guédiawaye



Système d'Information Géographique (SIG) multi-portail des villes de Pikine et Guédiawaye



Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) et stratégie « Ville durable » du Pôle urbain de Diamniadio



Système d'Information Territoriale Intégré (SITI) de l'agglomération de Saint-Louis



Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de l'agglomération de Saint-Louis



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS



Un programme de formation adapté aux besoins des structures nationales et communales*



6 voyages d'étude et d'échange réalisés

Participation aux rencontres internationales de la Plateforme Globale pour des Villes durables : en **Italie**, à **Singapour**, en **Inde**, au **Brésil** et en **Côte d'Ivoire**

Échange d'expériences avec la **Malaisie** sur les questions de « villes vertes, intelligentes et durables »

7

sessions de formation ont été réalisées sur diverses thématiques

400

acteurs formés



Mise à disposition d'équipements informatiques et logiciels au profit des partenaires clés

*voir encadré formation

■ CHANGEMENTS INDUITS

De nouvelles informations permettant une connaissance plus approfondie du territoire

Les études préparatoires à la réalisation des documents de planification et de gestion urbaines, le développement d'un Système d'Information Géographique (SIG), d'un Système d'Information territoriale intégrée (SITI) et la production de cartographies ont permis de générer beaucoup de connaissances sur les zones périurbaines de Dakar, le Pôle urbain de Diamniadio et ses environs et l'agglomération de Saint-Louis. Ces connaissances, qui intégreront les différentes bases de données nationales, donnent une idée précise sur la situation, l'évolution du territoire et les risques climatiques qui le menacent.

Une vision claire pour la gestion des eaux pluviales

Le Plan Directeur de Drainage (PDD) des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar a posé les bases d'une intervention efficace, planifiée et coordonnée pour pallier aux inondations dans les territoires les plus vulnérables et exposés à ces phénomènes. Sa vulgarisation auprès des différents intervenants à tous les niveaux, a contribué à bâtir une compréhension harmonisée des enjeux, des objectifs et des détails du PROGEP. Le regard convergent de l'ensemble des parties prenantes sur des problématiques aussi sensibles a permis de mieux éclairer les prises de décisions sur le territoire et de promouvoir la synergie d'actions. L'intégration des orientations du PDD dans le Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de Pikine et Guédiawaye offre à ces collectivités territoriales un outil d'orientation visant une utilisation des sols plus efficiente et préservant les zones non constructibles des occupations anarchiques. Son élaboration participative a stimulé l'appropriation de ses orientations par les populations mobilisées à l'occasion du diagnostic, des différentes sessions de présentation et de validation.

Un document de référence pour l'application de la planification urbaine intégrée

La Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) a supervisé, en collaboration avec l'ADM, les études relatives à réalisation des PUD de Pikine-Guédiawaye et du Pôle urbain de Diamniadio ainsi qu'à la révision et à l'extension du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de Saint-Louis. Ces études ont été élaborées avec une approche participative intégrant les risques climatiques. La DGUA a été confrontée aux spécificités inhérentes à ce type d'exercice. Elle est maintenant en possession d'un document de référence et a capitalisé l'expertise nécessaire pour répliquer cette expérience dans le futur sur d'autres territoires.

Des institutions renforcées dans leur capacité de gérer les risques climatiques

Le projet a doté les partenaires institutionnels d'outils et de compétences pour jouer plus aisément leur rôle dans l'intégration du risque d'inondation dans la planification et la gestion urbaines, ainsi que dans le développement de stratégies de résilience et d'adaptation. Les acteurs du PROGEP ont profité d'un plan de formation exhaustif et ont pu également s'enrichir d'expériences menées à l'international, à travers des voyages d'étude à Singapour, en Malaisie et au Brésil. De plus, ils ont bénéficié d'un soutien logistique significatif, en termes d'équipements informatiques et de logiciels nécessaires à l'exécution de leur mandat.

Des collectivités territoriales dotées de plans d'actions pour mobiliser des financements

La disponibilité de plans stratégiques et de plans d'action résultant des études précitées, pourra faciliter l'intervention concertée entre l'État et ses différents partenaires techniques et financiers (PTF). Ces documents permettent aux collectivités territoriales d'opérer un meilleur ciblage des financements visant la mise en place des mesures structurelles durables ainsi identifiées.

Une vision claire pour la gestion des eaux pluviales



Un document de référence pour l'application de la planification urbaine intégrée



**DOTER LES TERRITOIRES
D'OUTILS DE PLANIFICATION
ET DE GESTION URBAINE
INTÉGRANT LES RISQUES
CLIMATIQUES**

De nouvelles informations permettant une connaissance plus approfondie du territoire



Des institutions renforcées dans leur capacité de gérer les risques climatiques



Des collectivités locales dotées de plans d'action clairs pour mobiliser les financements





LE “PDD”, UN DOCUMENT STRATÉGIQUE ESSENTIEL POUR ORIENTER UNE INTERVENTION EFFICACE DANS LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le Plan Directeur de Drainage (PDD) des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar

Le Plan Directeur de Drainage (PDD) des eaux pluviales de la zone périurbaine de Dakar a été réalisé en mai 2012, en amont de la mise en œuvre du PROGEP, avec pour objectif de proposer, sur une superficie de 108 km², une planification des ouvrages structurants à réaliser afin de lutter contre les inondations. Ce document a été élaboré par un groupement de cabinets internationaux sous la supervision de l'ADM, en collaboration avec les directions nationales et les institutions publiques compétentes. Il a été validé par l'ensemble des acteurs du secteur.

Le PDD est un document essentiel pour orienter la prise de décisions visant à éradiquer durablement les inondations récurrentes sévissant dans cette zone. Il comporte, entre autres, une cartographie des zones à préserver de toute occupation, pour garantir un bon fonctionnement du système hydraulique proposé. Il est complémentaire du Plan directeur d'Urbanisme (PDU) concernant cette zone qui présente des insuffisances, en termes no-

tamment de disponibilité de réserves foncières et de solutions d'aménagement appropriées.

Le PDD repose sur des principes en rupture avec les conceptions antérieures, en ce qui concerne plus singulièrement : (i) le drainage gravitaire consistant à tirer profit de la topographie pour l'écoulement des eaux pluviales sans dispositif de pompage ; (ii) le dimensionnement des ouvrages en les adaptant au contexte d'une urbanisation dense et incontrôlée tout en limitant les coûts financiers et sociaux inhérents au déplacement de populations ; (iii) l'insertion dans l'environnement très sensible des Niayes, avec la réalisation d'espaces paysagers et récréatifs, etc.

Cette étude stratégique met en évidence le caractère innovant du programme et la volonté des Autorités Sénégalaises nationales et locales de réaliser les travaux² permettant la mise en place des ouvrages de drainage appropriés rétablissant le réseau hydrographique naturel.



L'ossature du plan directeur de drainage correspond à l'ancien réseau hydrographique qui a disparu avec la baisse de la pluviométrie et la colonisation des emprises par l'habitat irrégulier.

2 Voir note de capitalisation «Éradiquer durablement les inondations par la mise en place d'un système de drainage innovant»



OPÉRATIONNALISER LA VISION DURABLE D'UN TERRITOIRE

Le Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de Pikine et Guédiawaye

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures non infrastructurelles, le PROGEP a financé, sous la coordination de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA), l'élaboration d'un Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de Pikine et Guédiawaye. Le PUD est un document cadre de planification urbaine qui met en œuvre le contrôle de l'occupation de sol. La procédure d'instruction du décret d'approbation du PUD de Pikine et Guédiawaye est en cours.

Le PUD a été établi en cohérence avec les orientations générales fixées par le Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar (PDU) et ses environs, horizon 2035. Il intègre les conclusions du Plan Directeur de Drainage (PDD), en préservant des espaces dédiés au stockage des eaux pluviales ou aux ouvrages de drainage.

Le PUD consent, à terme, de doter les deux villes d'un document de planification opposable aux tiers et permettant de guider et mettre en synergie les programmes de l'État, des collectivités territoriales et du secteur privé dans la lutte contre les inondations récurrentes. Il a permis aux deux villes d'élaborer une vision à court et long termes afin de (i) préserver les zones non constructibles des occupations anarchiques pour assurer l'écoulement et le stockage naturels des eaux de ruissellement ; (ii) prendre en compte les risques liés au changement climatique, en édictant de nouvelles normes d'utilisation du sol plus rigoureuses ; (iii) figer une vocation définitive et plus adéquate aux zones identifiées par le PDD comme étant inondables et non ædificandi ; (iv) assurer la sécurité juridique des emprises nécessaires à la réalisation des ouvrages de drainage prévus par le PDD, etc.

Le PUD de Pikine et Guédiawaye jette les bases d'un développement urbain plus respectueux de l'environnement. Il mise sur la création de trames vertes et bleues, d'un cadre de vie et d'espaces verts soignés pour renforcer l'attractivité des villes, tout en encourageant un développement différent de ce qui se faisait dans le passé et qui ne contribuait pas à léguer des villes durables aux générations futures.



Abdoulaye DIOUF

Directeur du Développement Urbain Durable, de la Planification Urbaine et de la Réglementation (DDUDPUR) à la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA)



La Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) a assuré le leadership technique du volet d'élaboration de documents de planification urbaine, mené au cours du PROGEP.

Le Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de Pikine et Guédiawaye, développé avec l'appui du Projet, est un document réalisé de façon innovante. Le processus méthodologique a été marqué par la prise en compte de l'aspect durabilité et les effets liés au changement climatique. Le PUD intègre des éléments du Plan directeur de drainage tout en tenant compte des directives du Plan directeur d'urbanisme de Dakar et ses environs. Un autre aspect important a été l'approche participative et inclusive privilégiée pour l'élaboration du document. L'ensemble des parties prenantes concernées par le PUD, dont les communautés, a été associé à la totalité du processus d'élaboration.

Actuellement, seules 7% des communes disposent de plans d'urbanisme. Les connaissances et les outils développés dans le cadre du PROGEP orienteront désormais la stratégie de planification urbaine dans le reste du pays.»



Le PROGEP a dédié une attention particulière au renforcement des capacités des parties prenantes. La photo illustre des techniciens des institutions sénégalaises en charge de la planification urbaine, au cours du module de formation sur la Gouvernance urbaine intégrée.



UN PROGRAMME DE FORMATION ADAPTÉ AUX BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES STRUCTURES NATIONALES ET LOCALES

Un Plan de formation destiné aux acteurs du PROGEP, a été élaboré et réalisé par l'ADM. L'objectif visé était d'améliorer la gouvernance urbaine liée à la gestion des eaux pluviales et les risques d'inondations, assurer le contrôle, le suivi et l'application des lois, normes et standards de construction.

Les 7 sessions de formation déjà menées, entre 2016 et 2019, concernent les modules suivants :

1. Gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique
2. Résilience en milieu urbain et adaptation au changement climatique
3. Gouvernance urbaine intégrée
4. Gestion urbaine, réglementation, normes et standards
5. Pilotage et Gestion des Programmes de Résilience des Villes

6. Prospective appliquée à la gestion urbaine pour l'adaptation au changement climatique
7. Intégrer l'urgence climatique et les objectifs de développement durable dans les projets et politiques de développement

Un huitième module est prévu en 2020, dans le cadre du financement du Fonds Nordique de Développement, pour capitaliser le processus formatif mené et mettre les connaissances produites à disposition des techniciens sénégalais intéressés par ces questions.

Les formations ont été dispensées aux trois (03) catégories d'acteurs ci-après : (i) les structures nationales parties prenantes du PROGEP, (ii) les élus, agents et acteurs municipaux des communes impliquées (Villes de Pikine et de Guédiawaye), (iii) les agents de l'ADM. En octobre 2019, 400 acteurs (dont 15% de femmes) ont été formés.

LEÇONS APPRISSES

Bâtir une vision commune, un préalable nécessaire pour faciliter l'adoption et l'appropriation des plans stratégiques

L'adoption des documents stratégiques de planification et de gestion urbaines ci-dessus mentionnés nécessite, pour leur appropriation future, un travail de concertation important, bâti sur une approche participative et inclusive. Aussi, l'ensemble des parties prenantes au processus doivent-elles échanger régulièrement, pour construire un consensus autour des problématiques à prendre en charge. Faute de cette approche, ces documents souffriront d'un manque d'appropriation et de difficultés dans leur validation et mise en œuvre.

L'approche participative nécessite des moyens renforcés

L'approche participative permet d'avoir une vision concertée des enjeux et une meilleure appropriation des documents stratégiques. Mais cette approche a besoin de mobiliser des moyens financiers, matériels et humains conséquents pour qu'elle puisse être pleinement mise en œuvre et apporter une réelle valeur ajoutée. La planification des activités doit, de ce fait, tenir compte de ces exigences.

Le respect des prescriptions définies dans les documents de planification et de gestion urbaines est essentiel pour limiter les risques d'inondation

Le travail effectué par le PROGEP visait à régler un problème d'occupation des sols et d'aménagement du territoire. L'expérience menée enseigne qu'intervenir a posteriori pour solutionner ce type de problèmes structurels a des coûts sociaux, environnementaux et financiers très importants. La nécessité, dans le futur, d'éviter les mêmes erreurs est évidente. La planification urbaine intégrant les risques climatiques et le respect de ses orientations sont essentiels pour bâtir des territoires durables.



Mame Sokhena NDIOUCK

Coordonnatrice de la Cellule Développement durable (CDD) de la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC)



La Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) a été associée au PROGEP en tant que point focal politique et opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Elle a encadré la procédure d'évaluation environnementale du projet et a accompagné l'ensemble des activités. Les formations, les voyages d'études, les appuis logistiques et la collaboration continue à la mise en œuvre du projet ont permis de renforcer la DEEC dans l'exécution de son mandat.

L'intégration des risques climatiques dans les documents de planification urbaine permet de prendre en compte un enjeu essentiel qui est celui du développement durable de nos territoires. Les activités menées par le PROGEP ont contribué à renforcer la dynamique nationale vers l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la réflexion pour la mise en place de villes et communautés résilientes, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cette contribution essentielle pour l'amélioration des conditions de vie de nos communautés mérite d'être bien quantifiée et valorisée. »



BÂTIR UNE VISION NATIONALE DE GESTION URBAINE INTÉGRÉE

Au travers de la Stratégie nationale de planification et de gestion urbaine intégrées, prenant en compte la prévention des risques d'inondation et l'adaptation au changement climatique

Cette stratégie a été conçue de concert avec la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA). Le document final a été validé, en 2017, par la Commission nationale de l'Urbanisme de l'Habitat et du Cadre de Vie, instance chargée de se prononcer sur les orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'habitat au Sénégal.

La stratégie est conçue sous la forme d'une organisation hiérarchisée, partant du cadrage global par une vision pour aboutir au niveau opérationnel à travers des projets répartis dans 4 composantes et 16 sous-composantes. Les interventions peuvent se traduire en projets à réaliser sur les sites pilotes (villes, quartiers, bassins versants, portions de littoral), en actions transversales nécessitant l'implication de plusieurs institutions gouvernementales ou agences, en réformes de fond sur l'ensemble de l'appareil d'administratif de l'État, etc.

L'étude diagnostic réalisée en amont de cette stratégie a permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs, tels que l'impératif d'un urbanisme planifié résilient aux aléas découlant des changements climatiques, la nécessité d'une planification durable, la prise en compte du long terme, la gestion multisectorielle des territoires et la nécessité d'intervenir dès maintenant sur l'urbanisme et l'habitat informel non planifié, pour plus de résilience.

La vision de la Stratégie est de « *Produire un cadre de vie bâti résilient et durable, ancré dans la diversité des territoires, avec une planification fondée sur la réforme des pratiques urbaines, l'inclusion des usagers, la réduction préventive et corrective des vulnérabilités, en conformité avec les besoins programmés de développement du pays*³ ».

3 Extrait de la Stratégie nationale de planification et de gestion urbaine intégrées, prenant en compte la prévention des risques d'inondation et l'adaptation au changement climatique, DGUA/ADM, 2017



■ PERSPECTIVES

Mettre en œuvre les plans d'actions conçus

La disponibilité des documents de planification participatifs intégrant les risques climatiques ne résout pas, à elle seule, le problème des inondations. Résoudre ce problème nécessite une forte volonté de la part des institutions concernées, pour s'approprier ces documents et mettre en œuvre les plans d'actions qui les accompagnent, en collaboration avec les communautés. La procédure d'instruction du décret d'approbation du PUD de Pikine et Guédiawaye, est actuellement en cours. L'aboutissement de cette procédure est une étape indispensable pour finaliser le processus entamé pour bâtir des territoires plus résilients aux chocs climatiques.

Répliquer l'initiative sur l'ensemble du territoire sénégalais

Le Sénégal connaît un retard évident en matière de planification urbaine. Seules 7% des communes peuvent compter sur des documents stratégiques détaillés et mis à jour. L'expérience pilote menée dans le cadre du PROGEP permet d'avoir une connaissance approfondie des besoins techniques et financiers nécessaires pour élaborer des plans d'urbanisme participatifs intégrant les risques climatiques. La Stratégie nationale de pla-

nification et de gestion urbaine intégrant les risques climatiques contribue à apporter les éléments d'orientation nécessaires pour répliquer les initiatives du PROGEP à l'échelle nationale.

Actualiser les documents stratégiques de planification et de gestion urbaines

Les documents stratégiques de planification et de gestion urbaines n'ont pas une durée illimitée. Le Plan Directeur de Drainage (PDD) de la zone péri-urbaine de Dakar, par exemple, est un document qui date de 2012. Les réalités ont évolué depuis sa réalisation. Son actualisation s'avère indispensable pour qu'il puisse demeurer un instrument efficace d'aide à la décision.

Intégrer les connaissances produites dans un dispositif national partagé

Les informations produites dans le cadre du PROGEP permettront d'alimenter les bases de connaissances des territoires à l'échelle nationale. Les données et la cartographie produites intégreront les bases de données nationales mises en place par les structures en charge de la planification urbaine. Elles seront donc accessibles à l'ensemble des acteurs du secteur.



Pour faciliter l'adoption des documents stratégiques de planification et de gestion urbaines, le PROGEP a privilégié une approche participative et inclusive. La photo illustre des panneaux d'information sur le Plan Directeur de Drainage (PDD) des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar, exposés devant le bassin de rétention de Dalifort-Foirail.



RÉFÉRENCES

- Plan Directeur de Drainage (PDD) des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar, ADM, 2012
- Plan d'urbanisme de Détails (PUD) de Pikine et Guédiawaye, DGUA/ADM, 2017
- Plan Directeur d'Urbanisme articulé à un Plan d'Investissement Prioritaire, DGUA/ADM, 2019
- Plan Urbain de Détails (PUD) de l'agglomération de Diamniadio, ADM, 2019
- Stratégie nationale de planification et de gestion urbaine intégrées, prenant en compte la prévention des risques d'inondation et l'adaptation au changement climatique, DGUA/ADM, 2017
- Document d'évaluation de projet (Project Appraisal Document - PAD) du PROGEP, Banque Mondiale, 2012
- Fiche d'expérience « Plan Directeur de Drainage des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar », ADM, 2019
- Fiche d'expérience « Plan de communication pour la vulgarisation du PDD et de la phase du PROGEP », ADM, 2019
- Fiche d'expérience « 6^e session de formation : Prospective territoriale appliquée à la gestion urbaine pour l'adaptation aux changements climatiques », ADM, 2019

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP)

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), mis en œuvre par l'Agence de Développement Municipal (ADM), constitue une des composantes du Plan Décennal de Lutte contre les Inondations (PDLI). Il est financé, pour un coût global de 121,3 millions USD (60,65 milliards FCFA) par l'État du Sénégal, avec le concours technique et financier de la Banque Mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Fonds Nordique de Développement (FND).

Ce projet de développement urbain, d'une durée de 7 ans (2012-2019), vise à réduire les risques d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar (Pikine et Guédiawaye) et à promouvoir les pratiques de gestion durable des villes dans les zones urbaines sélectionnées (Saint-Louis et Diamniadio). Il se propose de trouver des solutions durables à travers une approche intégrée reposant sur une combinaison de réponses infrastructurelles et non-infrastructurelles.

L'Agence de Développement Municipal (ADM)

L'ADM, entité chargée de piloter la mise en œuvre, entre autres, du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), a été créée en 1997, par une volonté commune de l'État et de l'Association des Maires du Sénégal (AMS). Elle a été mise en place dans le contexte de la réforme dite de régionalisation de 1996, dans le but de contribuer au renforcement de la décentralisation et du développement local au Sénégal. Partenaire de référence

des territoires, l'ADM travaille, conformément à son Plan stratégique, au renforcement de leur attractivité, de leur compétitivité et de leur gouvernance. À cet effet, elle se propose de contribuer au renforcement des capacités stratégiques, financières, administratives et techniques des collectivités territoriales. L'ADM concourt à la maîtrise de l'information territoriale et facilite également la coopération entre territoires et la promotion de l'intercommunalité.

Cette publication fait partie d'une série de notes réalisées dans le cadre de la capitalisation des acquis et des leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP). La présente note de capitalisation et les publications mentionnées sont disponibles à l'adresse suivante : www.adm.sn/progep